

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **DEGESCH PLATE**

Date d'impression: 18.12.2017 numéro d'identification: R102-FR-02 Page 1 de 10

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**DEGESCH PLATE** 

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## Utilisation de la substance/du mélange

Produits phytopharmaceutiques

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Detia Freyberg GmbH

Rue: Dr.-Werner-Freyberg-Straße 11

Lieu: D-69514 Laudenbach

Téléphone: +49-6201-708-0 Téléfax: +49-6201-708-427

e-mail: sicherheitsdatenblaetter@Detia-Freyberg.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: number ORFILA ( INRS): + 33 ( 0 ) 1 45 42 59 59

Information supplémentaire

Autorisation n°: 9500328

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Substance ou mélange qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables: Water-react. 1

Toxicité aiguë: Acute Tox. 1 Toxicité aiguë: Acute Tox. 2 Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1

Mentions de danger:

Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.

Mortel en cas d'ingestion. Mortel par inhalation. Toxique par contact cutané.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

développée avec l'humidité, la phosphine gazeuse

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Règlement (CE) nº 1272/2008

**Mention** Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:







#### Mentions de danger

H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer

spontanément.

H300 Mortel en cas d'ingestion.
 H330 Mortel par inhalation.
 H311 Toxique par contact cutané.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **DEGESCH PLATE**

Date d'impression: 18.12.2017 numéro d'identification: R102-FR-02 Page 2 de 10

#### Conseils de prudence

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser CO2, sable, poudre d'extinction pour l'extinction.

P402+P404 Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

P321 Traitement spécifique (voir Description des premiers secours sur cette étiquette).
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P232 Protéger de l'humidité. P223 Éviter tout contact avec l'eau.

P501 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

P405 Garder sous clef.

P335 Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH029 Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques. EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et

l'environnement.

#### 2.3. Autres dangers

Matières ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables: phosphine développée avec l'humidité, la phosphine gazeuse

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.2. Mélanges

# Composants dangereux

N° CAS	Substance						
	N° CE	Nº Index	N° REACH				
	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]						
12057-74-8	phosphure de magnésium; diphosphure de trimagnésium						
	235-023-7	015-005-00-3					
	Water-react. 1, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 100); H260 H300 H311 H330 H400 EUH029 EUH032						
7803-51-2	phosphine						
	232-260-8	015-181-00-1					
	Flam. Gas 1, Acute Tox. 2, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1; H220 H330 H314 H400						

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

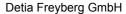
# 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Appeler immédiatement un médecin. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.

#### Après inhalation

En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin. Symptômes: Vomissement, Maux de tête, Troubles respiratoires, Vertiges. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **DEGESCH PLATE**

Date d'impression: 18.12.2017 numéro d'identification: R102-FR-02 Page 3 de 10

confortablement respirer. Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. Appeler immédiatement un médecin. Disposer de methylprednisolon (doit être administré par un médecin) et des produits pour traitement acut selon l'exposition aux gaz brûlés (par exemple du beclometason en vaporisateur, du dexamethason en vaporisateur).

#### Après contact avec la peau

Brosser la poudre résiduelle et seulement après laver avec de l'eau. Changer les vêtements imprégnés. Traitement médical nécessaire.

## Après contact avec les yeux

Enlever les résidus du produit avec du coton non-duveteux; rincer avec beaucoup d'eau et mettre des gouttes de collyres liquides, lorsque toute trace de poudre résiduelle a disparu.

#### Après ingestion

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, vertiges, difficulté à respirer l'anxiété et les nausées

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Disposer de methylprednisolon (doit être administré par un médecin) et des produits pour traitement acut selon l'exposition aux gaz brûlés (par exemple du beclometason en vaporisateur, du dexamethason en vaporisateur). En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Premiers secours: Methylprednisolon, Ventolair®

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

## Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO2).; Sable; Poudre d'extinction.

## Moyens d'extinction inappropriés

Eau. Mousse.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Risque d'autoinflammation.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Ne jamais rajouter d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

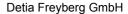
Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Danger d'explosion. Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Colmater les bouches de canalisations.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir à l'état sec avec précaution. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas rincer à l'eau ou aux





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **DEGESCH PLATE**

Date d'impression: 18.12.2017 numéro d'identification: R102-FR-02 Page 4 de 10

produits nettoyants aqueux. Envoyer dans des récipients appropriés pour l'élimination. Eviter la formation de poussière. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

8

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec eau. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter la formation de poussière.

#### Préventions des incendies et explosion

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart de: Eau. Acide

#### Information supplémentaire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Tenir à l'écart de: Eau, Acide

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de acides. Tenir à l'écart de: Eau.

#### Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Acide. Eau

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytopharmaceutiques

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
7803-51-2	Hydrogène phosphoré	0,1	0,14		VME (8 h)	
		0,2	0,28		VLE (15 min)	

#### Conseils supplémentaires

Seuil de l'odeur de phosphure d'hydrogène: 0,02 demander jusqu'à 3 ppm selon la sensibilité TRGS 402e

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières.

## Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **DEGESCH PLATE**

Date d'impression: 18.12.2017 numéro d'identification: R102-FR-02 Page 5 de 10

protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection à la norme EN 166:2001

#### Protection des mains

gants de protection appropriés. ZBNitril et Gants de latex (NQA 1,5) testés en fonction de l'UE-374-3-2 et EU374

#### Protection de la peau

des vêtements protecteurs appropriés selon BGR 189 (HGB: «Règles pour l'utilisation de vêtements de protection")

#### Protection respiratoire

Respirateur en conformité avec la norme DIN EN 141, type B, de couleur grise

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir la section 6 et 7

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: solide. développée avec l'humidité, la phosphine gazeuse

Couleur: gris.papier:orange

Odeur: d'ail

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point de fusion: > 500(Phosphine) °C
Point initial d'ébullition et intervalle Test non nécessaire.

d'ébullition:

pH-Valeur:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Point d'écoulement:

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Point d'éclair:

Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide: Aucune donnée disponible gaz: Aucune donnée disponible

**Dangers d'explosion** 

Cette information n'est pas disponible.

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

Température d'inflammation:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité

solide: Aucune donnée disponible gaz: Aucune donnée disponible Pression de vapeur: 34,6 hPa

(à 20 °C)

Densité: 1,47 (Phosphine) g/cm³ Hydrosolubilité: Test non nécessaire. Viscosité dynamique: non applicable



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **DEGESCH PLATE**

Date d'impression: 18.12.2017 numéro d'identification: R102-FR-02 Page 6 de 10

Viscosité cinématique:

Durée d'écoulement:

Densité de vapeur:

Taux d'évaporation:

Test de séparation de solvant:

non applicable
non applicable
non applicable
Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques et extrêmement inflammables. Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

## 10.2. Stabilité chimique

Manipuler sous gaz inerte. Protéger de l'humidité.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

réagit avec l'humidité atmosphérique pour former de phosphine hautement toxiques. le développement incontrôlé du phosphure d'hydrogène peut provoquer des incendies. Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

#### 10.4. Conditions à éviter

voir point 7

## 10.5. Matières incompatibles

Protéger de l'humidité. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit. Tenir à l'écart de: L'eau et les acides. Tenir/stocker à l'écart des matières combustibles.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le phosphure d'hydrogène, le pentoxyde de phosphore, l'acide phosphorique, voir également la section 5.3

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

## Toxicité aiguë

Très toxique. Toxicité aiguë, par voie orale. Toxicité aiguë, par inhalation. Toxicité aiguë, dermique.

N° CAS	Substance								
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source				
12057-74-8	phosphure de magnésium; diphosphure de trimagnésium								
	par voie orale	ATE	5 mg/kg						
	dermique	ATE	300 mg/kg						
	par inhalation vapeur	ATE	0,05 mg/l						
	par inhalation aérosol	ATE	0,005 mg/l						
7803-51-2	phosphine								
	par inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l						
	par inhalation aérosol	ATE	0,05 mg/l						

#### Irritation et corrosivité

Préparation non contrôlée.

#### Effets sensibilisants

non sensibilisant.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **DEGESCH PLATE**

Date d'impression: 18.12.2017 numéro d'identification: R102-FR-02 Page 7 de 10

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

D'après les données disponibles, la matière ne remplit pas les critères des substances CMR de la catégorie 1 et 2 établies selon 67/548/CEE.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucune information disponible.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Se décompose au contact de l'eau.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

log Pow = 0.9 of PH3, Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit se décompose spontanément dans l'eau. Les données écologiques ne décrivent ainsi que l'effet des produits de décomposition.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances de ce mélange ne répondent pas à la PBT-/vPvB-Kriterien REACH, annexe XIII.

## 12.6. Autres effets néfastes

Présente un très grave danger pour l'eau. (WGK 3)

## Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code des déchets produit: 061301, Ne pas utiliser d'eau.

L'élimination des matières dégazées se fera en observant la réglementation en vigueur (N/ du code déchets : 060316

emballages vides mais non nettoyés : Rincer à l'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## Code d'élimination des déchets-Produit

061301 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE; déchets des procédés de la chimie

minérale non spécifiés ailleurs; produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois

et autres biocides

Classé comme déchet dangereux.

## L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU:** UN2011



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **DEGESCH PLATE**

Date d'impression: 18.12.2017 numéro d'identification: R102-FR-02 Page 8 de 10

14.2. Désignation officielle de

PHOSPHURE DE MAGNÉSIUM

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 4.3+6.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 4.3+6.1



Code de classement: W'
Quantité limitée (LQ): 0
Catégorie de transport: 1
Code de restriction concernant les E

tunnels:

## **Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Quantité limitée:E0

Expédition par courrier: Interdit. Tableau d'avertissement à partir de 20 kg net

#### Transport fluvial (ADN)

14.2. Désignation officielle de PHOSPHURE DE MAGNÉSIUM

transport de l'ONU:

Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN2011

14.2. Désignation officielle de MAGNESIUM PHOSPHIDE

transport de l'ONU:

**14.3. Classe(s) de danger pour le** 4.3+6.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 4.3+6.1



Dispositions spéciales: Quantité limitée (LQ): 0
EmS: F-G, S-N

## Autres informations utiles (Transport maritime)

Quantité limitée: E0

## Transport aérien (ICAO)

**14.1. Numéro ONU:** UN2011

14.2. Désignation officielle de MAGNESIUM PHOSPHIDE

transport de l'ONU:

**14.3. Classe(s) de danger pour le** 4.3+6.1

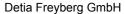
transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 4.3+6.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Forbidden





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **DEGESCH PLATE**

Date d'impression: 18.12.2017 numéro d'identification: R102-FR-02 Page 9 de 10

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

Forbidden
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

Forbidden
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

487
IATA-Quantité maximale (cargo):

15 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

Quantité limitée: E0 Passenger-LQ: Forbidden Cargo Aircraft only

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR oui

L'ENVIRONNEMENT:



#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Expédition par courrier: Interdit. Tableau d'avertissement à partir de 20 kg net

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Information supplémentaire

Expédition par courrier: Interdit. Tableau d'avertissement à partir de 20 kg net

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Prescriptions nationales** 

Classe de contamination de l'eau (D): 3 - pollue fortement l'eau

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer

spontanément.

H300 Mortel en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H330 Mortel par inhalation.

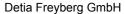
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH029 Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et

l'environnement.

# Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **DEGESCH PLATE**

Date d'impression: 18.12.2017 numéro d'identification: R102-FR-02 Page 10 de 10

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)